

sein de l'église catholique tous les membres de cette société. Il paroît cependant qu'on avoit un peu outré les accusations formées contre eux en cette dernière occasion ; car il n'y a pas de genre de crimes dont on n'ait voulu les noircir. Peut-être le seul crime réel qu'on ait eu à leur reprocher lorsqu'on les a surpris, c'est le mépris des loix de l'église & l'état, qui leur avoient été intimées de nouveau quelques jours auparavant (a).

MALTHE (le 30 Janvier.) Le chapitre-général de la religion a fini le 15 de ce mois, & les actes en ont été envoyés à Rome, pour être approuvés de cette cour. Nonobstant le grand silence gardé sur les résolutions qui y ont été prises, on dit qu'on a ordonné la résidence aux prêtres de St Jean de Jérusalem, ce qui n'avoit pû être réglé

„noit XIV existe, elle est incontestablement
 „de lui. Ou bien elle est antérieure à son en-
 „rôlement dans la franche-chevalerie, ou bien
 „elle est postérieure. Si elle a suivi cette épo-
 „que, elle est une rétractation, un désaveu
 „formel des engagements contractés, & de
 „plus un grand préjugé contre la nature de
 „ces engagements. Si elle est antérieure, Lam-
 „bertini est un fourbe, un homme vil, mis
 „en contradiction avec lui-même, & dès-lors
 „peu propre à faire honneur à la maçonnerie „.
 Le fait est que cette attribution est une vraie
 calomnie contre la mémoire de ce grand Pape.

(a) On trouvera rassemblé tout ce qu'on a
 coutume de dire sur ce sujet, dans les Journ.
 du 15 Mars 1775, p. 406. --- 1. Déc. p. 840. ---
 15 Déc. p. 919. --- 15 Avril 1775, p. 604. ---
 1. Mai, p. 57.